



RÉNOVATION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE
À LENGRONNE, EN JUIN 2023

RAPPORT ANNUEL DE LA REGIE DU SDEAU50 2023

L'EAU POTABLE

La consommation journalière moyenne d'eau potable est estimée, dans la Manche, à environ **100 litres par personne et par jour** pour boire, se laver, arroser le jardin, faire la vaisselle, laver le linge...

L'eau potable est aussi **un facteur essentiel du développement économique du département** dans des secteurs d'activité tels que l'industrie, l'agro-alimentaire, le tourisme...

Les prélèvements nécessaires à la fourniture d'eau potable (**40 millions de m³ par an**) doivent également respecter les contraintes liées au milieu naturel et s'adapter à l'impact des évolutions climatiques.

Le rôle du SDeau50 est de concilier l'ensemble de ces éléments afin d'assurer une production d'eau de qualité en quantité suffisante pour tous les usages.



SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	4
I. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	5
1. Organisation de la collectivité	5
2. Le territoire desservi	6
3. Nombre d'abonnés et population desservie	7
Gros consommateurs	7
Relation clientèle	8
4. Ressource en eau	8
5. La production	10
6. Les échanges d'eau	12
7. Les volumes mis en distribution et vendus	13
Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice	13
Autres volumes	13
Bilan des volumes mise en oeuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023	13
8. Les patrimoine du service	14
Le réseau	14
Le parc compteurs	14
II. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	15
1. Facture d'eau type (D102.0)	15
2. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	15
III. INDICATEURS DE PERFORMANCE	17
1. Qualité de l'eau distribuée	17
2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	18
3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	18
4. Indicateurs de performance du réseau	20
Rendement du réseau de distribution	20
Indice linéaire des volumes non comptés	20
Indice linéaire de pertes en réseau	20
Critique, synthèse et interprétation du rendement et de l'ILP	21
Note sur l'évolution de la méthode de calcul	22
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	22
Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	22
Délai maximal d'ouverture des branchements	22
Taux de réclamations	22
IV. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS	23

LE MOT DU PRÉSIDENT

2023 a débuté avec le lancement, par le gouvernement, du « Plan Eau » comprenant un ensemble d'actions concrètes pour une meilleure gestion de la ressource en eau. Ce plan fait suite à la grande sécheresse de 2022 qui a frappé le pays et déclenché des pénuries dans plusieurs régions. Si les effets de cette sécheresse ont également impacté la Manche, les investissements de ces dernières années dans les interconnexions et les infrastructures de gestion de l'eau ont permis d'éviter le pire.

Après cet épisode estival 2022 sans précédent, nous avons voulu sensibiliser le public à la sobriété, le SDeau50 a ainsi lancé une campagne de communication sur l'importance d'économiser l'eau. Cette campagne s'est adressée aux scolaires, aux abonnés mais aussi aux touristes, grands consommateurs d'eau en période estivale. Nous avons également communiqué auprès des représentants de la préfecture et auprès de nos partenaires en organisant un exercice simulant le recours aux interconnexions, à Cérances, en juin ; cette expérience a permis de montrer l'utilité et la réactivité des installations.

Début novembre 2023, la distribution d'eau potable a été fortement impactée par la tempête Ciaran. Aux coupures d'électricité, qui ont perturbé la production d'eau potable, se sont ajoutés les nombreux déracinements ayant entraîné des ruptures de canalisations que les agents du SDeau50 ont dû réparer sur plusieurs jours dans des conditions difficiles. Encore une fois, le réseau d'interconnexion et la solidarité avec les autres territoires de la Manche ont pu limiter l'impact et les coupures d'eau. Sur quelques secteurs, les plus touchés par la tempête, nos services ont dû distribuer de l'eau en bouteille, assurant la continuité de l'approvisionnement en eau potable ; je remercie encore nos agents et les mairies concernées pour l'implication dont ils ont fait preuve face à cette situation exceptionnelle. Ce nouvel événement climatique nous rappelle à quel point nous sommes fragiles face aux éléments ainsi que la nécessité, pour nos services, d'anticiper les effets du changement climatique et de travailler de façon solidaire avec l'ensemble de nos partenaires.

D'un point de vu organisationnel, le SDeau50 a mis en place, durant l'année 2023, ses nouvelles commissions ; les territoires adhérents à la compétence à la carte, autrefois organisés autour des CLEP, sont désormais répartis dans deux types de commissions : les commissions « production », correspondants aux 3 bassins versants (Centre Manche, Sienne et Sélune), visant à optimiser la maîtrise d'ouvrage et la gestion des flux, et les 5 commissions « distribution », regroupant les anciens CLEP, dont le but est d'harmoniser la gestion de la distribution de l'eau tout en conservant un ancrage local fort. A ces commissions s'ajoute la possibilité pour les collectivités d'adhérer à la compétence assainissement (collective et non-collective).

Bonne lecture.



Jacky BOUVET
PRÉSIDENT DU SDEAU50

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Bouvet', written over a light blue circular graphic element.

I. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1. ORGANISATION DE LA COLLECTIVITÉ

• **Nom de la collectivité** : Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (Syndicat Mixte)

Conformément à la réglementation, le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50) a mis en place, par délibération en date du 28 septembre 2017, une régie à autonomie financière du service eau potable « production – distribution » pour les secteurs précédemment suivi en régie directe.

Il s'agit d'une régie dotée de la seule autonomie financière. Elle n'a pas de personnalité morale propre.

La collectivité territoriale de rattachement de la régie est le SDeau50, relevant du régime juridique des syndicats mixtes « fermés » (article L.5711-1 du CGCT).

D'un point de vue organisationnel, le SDeau50 a mis en place, durant l'année 2023, ses nouvelles commissions. Les territoires adhérents à la compétence à la carte, autrefois organisé autour des CLEP, sont désormais répartis dans deux types commissions :

-Les commissions « production », correspondants aux 3 bassins versants (Centre Manche, Sienne et Sélune), visant à optimiser la maîtrise d'ouvrage et la gestion des flux ;

-Les 5 commissions « distribution », regroupant les anciens CLEP, dont le but est d'harmoniser la gestion de la distribution de l'eau tout en conservant un ancrage local fort.

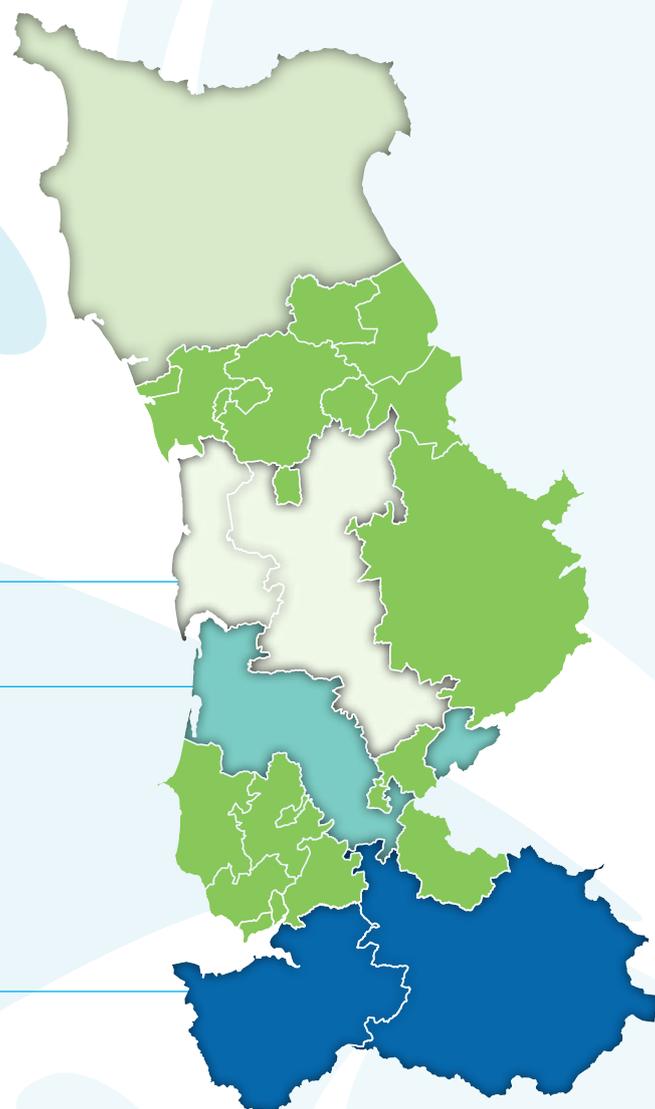
> FIGURE 1 LES COMMISSIONS PRODUCTION

LES 3 COMMISSIONS PRODUCTION

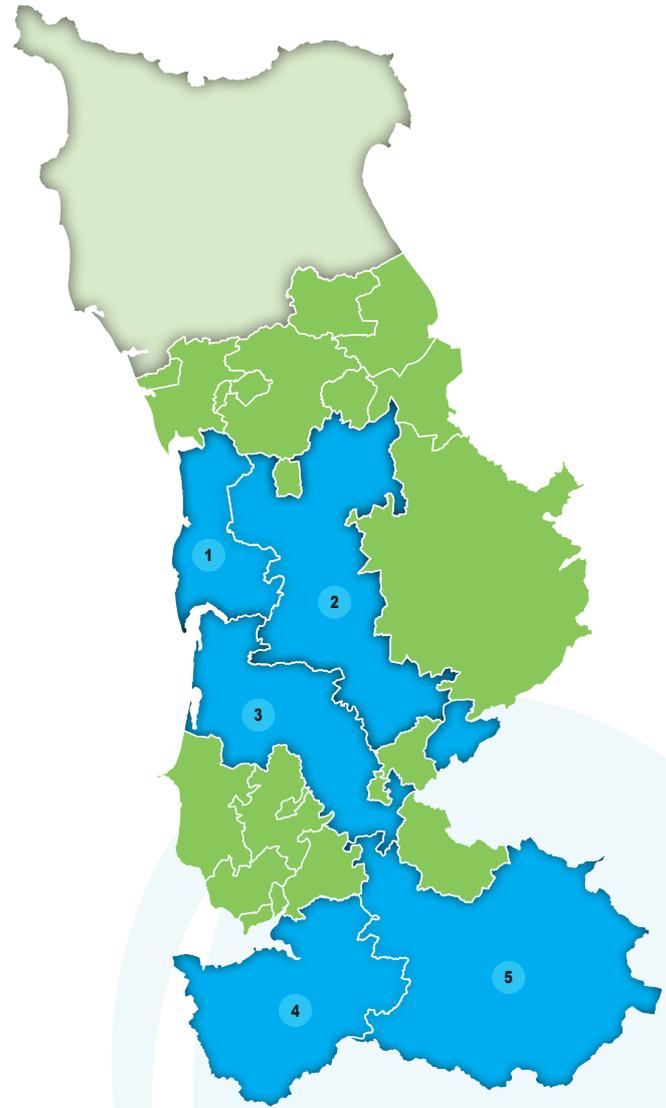
CENTRE MANCHE

SIENNE

SÉE - SÉLUNE



LES 5 COMMISSIONS DISTRIBUTION



2. LE TERRITOIRE DESSERVI

> FIGURE 3 LOCALISATION DES SECTEURS EN RÉGIE DU SDEAU50

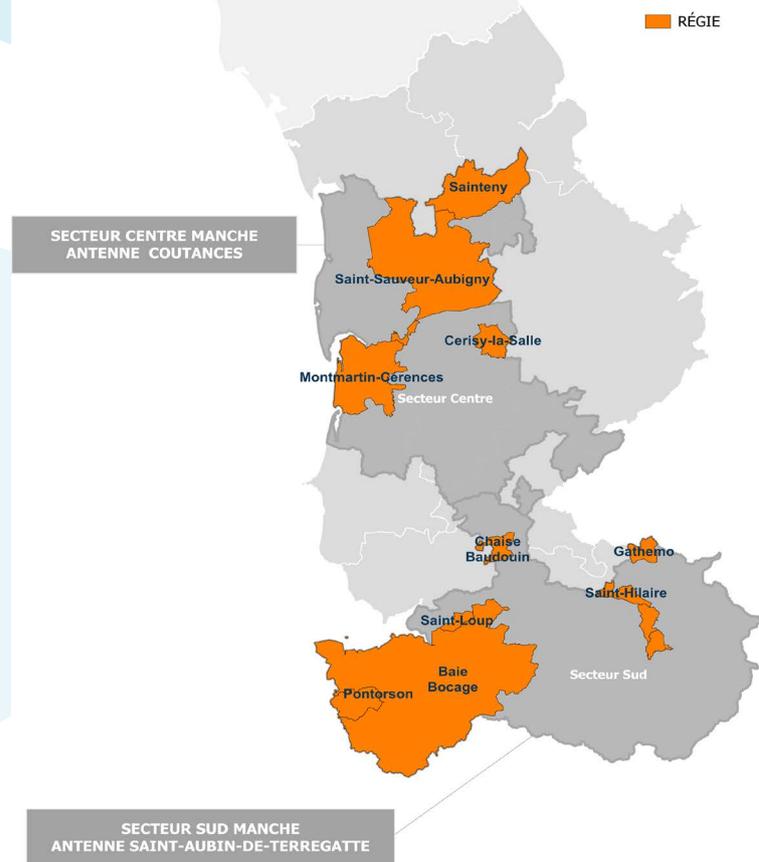
En 2023, 12 Ex-CLEP ont tout ou partie de leur territoire dans la régie.

- Secteur CENTRE :
 - . MONTMARTIN-CERENCES
secteur Montmartin-sur-Mer
 - . SAINT-SAUVEUR-AUBIGNY
 - . CERISY-LA-SALLE
 - . SAINTENY
 - . SAINT-PIERRE-DE-COUTANCES
- Secteur SUD :
 - . SAINT-HILAIRE
secteurs Mortain, Saint-Barthélemy - Le Neufbourg et Chérencé-le-Roussel
 - . BAIE-BOCAGE
 - . SAINT-LOUP
 - . GATHEMO
 - . CHAISE-BAUDOUIN
 - . PONTORSON

- Au 1er janvier 2020, les CLEP de St Pierre de Coutances de Coutances, St Loup, Pontorson et Cerisy la Salle ont intégré le SDEAU50 en régie.

- Pour les CLEP de la Chaise Baudouin et Sainteny, l'exploitation se fait via un marché de prestations de service.

- Pour les CLEP de Cerisy La Salle, Pontorson et Saint Loup une convention de prestation a été passée avec chaque commune concernée. Les agents communaux assurent la prestation d'exploitation.

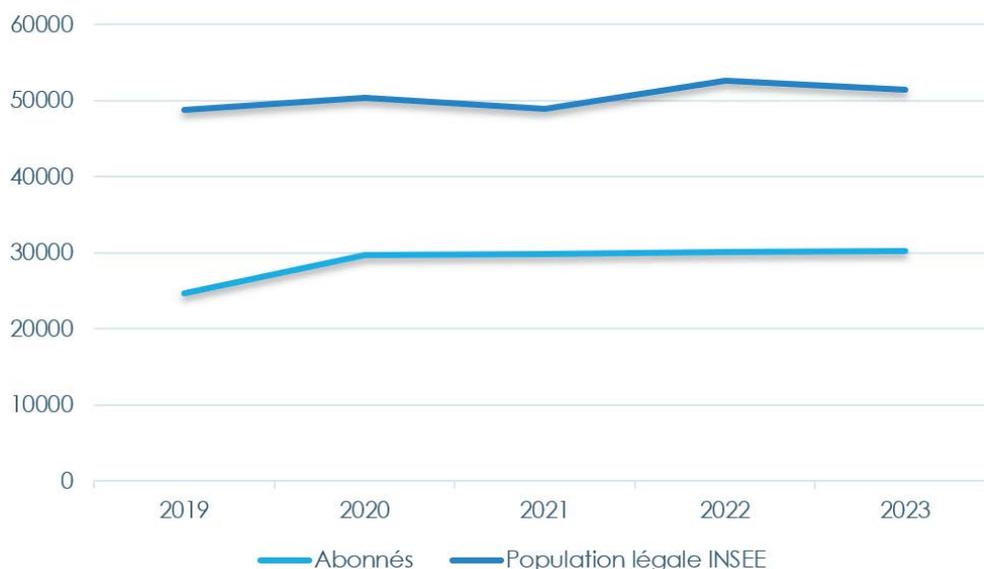


2. NOMBRE D'ABONNÉS ET POPULATION DESSERVIE

Population légale et abonnés régie SDeau50

En 2023, le service public d'eau potable a desservi **32 931 abonnés** représentant une population de **55 517 habitants** (soit **1,70 habitants / abonné**).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **15,29 abonnés / km** pour l'année 2023.



> FIGURE 4 POPULATION ET ABONNÉS DESSERVIS PAR LA RÉGIE DU SDEAU50

En 2023, la consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **99,8 m³ / abonné**.

Le nombre total d'abonnés de la régie est de soit environ **30 % des abonnés du SDEAU50 (2021 - 91 789 abonnés au total pour les collectivités ayant transféré leur compétence production/distribution au SDEAU50)**.

Gros consommateurs

L'ensemble de la régie compte 27 gros consommateurs (>5000 m³/an), les deux principaux sont deux laiteries sur le secteur de Baie Bocage.

Secteur	Nom Payeur	Ville Ctge	2023	2022	M3				
					2021	2020	2019	2018	2017
BAIE BOCAGE	COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS	DUCEY LES CHERIS	250693	261757	274969	292 698	312 492	284 820	306 208
BAIE BOCAGE	SOCIETE BEURRIERE D ISIGNY	ISIGNY LE BUAT	111752	112515	109061	125 680	123 524	131 014	111 114
BAIE BOCAGE	SUEZ RV NORMANDIE	ISIGNY LE BUAT	21636	9012	602				
PONTORSON	CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN	PONTORSON	18813	20538	19892	23286			
PONTORSON	BLANCHISSERIE INTER HOSPITALIERE	PONTORSON	15506	16323	6260	9410	5581	9467	6167
MONTMARTIN	OEUVRE DES PUPILLES DE L ECOLE	MONTMARTIN SUR MER	15304	10352	7451	11789	7417	7592	7038
BAIE BOCAGE	CH SAINT JAMES + CAS	SAINT JAMES	13324	13583	14396	17492	15354	15250	15033
SAINTENY	EARL LA HAUTE FOLIE	TERRE ET MARAIS	12937	12372	14972	9776	9702	5614	5658
ST HILAIRE	HOPITAL GILLES BUISSON	MORTAIN-BOCAGE	9472	9483	10289	8044	9035	5857	
SAINTENY	ANGOT	RAIDS	8291	6467	5806	3727	5872	4474	3550
BAIE BOCAGE	STATION DU MT ST MICHEL	SAINT AUBIN DE TERREGATTE	7994	7724	6 546	6722	11379	8411	8160
SAINTENY	EARL DE LA FERME DE NEUVILLE	TERRE ET MARAIS	7895	10395	9793	8538	7184	6636	6662
BAIE BOCAGE	CAMPING SOUS LES POMMIERS	BEAUVOIR	7778	3200	4230				
BAIE BOCAGE	SAS CHEREAU	DUCEY LES CHERIS	6938	3472	7537	4084			
ST SAUVEUR AUBIGNY	LAISNEY	SAINT SEBASTIEN DE RAIDS	6825	9181	8723	10562	9485	12560	13830
PONTORSON	BLANCHISSERIE DU MONT	PONTORSON	6387	6035	3882				
SAINTENY	EARL JAKOVAL	ST GERMAIN SUR SEVES	6262	5479					
PONTORSON	CAMPING HALIOTIS	PONTORSON	6066	5106					
SAINTENY	GAEDU VILLAGE CULOT	MEAUTIS	5991	5990	5910	4902	4795	4785	3595
SAINTENY	DE LA FRESNERIE	TERRE ET MARAIS	5879	6511	7131	6800	6008	6013	5912
SAINTENY	SCEA DE LA MANCHE	NAY	5871	9076	13885				
SAINTENY	LECLERC THIERRY	RAIDS	5673	3736					
ST SAUVEUR AUBIGNY	SCEA L	CAMBERNON	5667						
BAIE BOCAGE	MAISON DE RETRAITE	DUCEY LES CHERIS	5324	5504					
BAIE BOCAGE	SARL LEVI	ST QUENTIN SUR LE HOMME	5241	4629	3015				
BAIE BOCAGE	SCEA MAZIER	TANIS	5157						
SAINTENY	LEPETIT JEAN MARC	ST GEORGES DE BOHON	5001	4428	5067				

Relations clientèle

Les données statistiques relatives au service facturation / relation abonnés disponibles sont présentées dans les tableaux suivants :

	2023	2022	2021	2020
Nombre d'interventions avec déplacement	3872	4144	4430	3079
Centre	1208	1442	1407	1161
Baie Bocage	1932	1992	2231	1373
Pontorson	181	255	356	207
Sélune Amont	358	455	436	338
Nombre annuel de demande d'abonnement	1355	1647	1807	2020
Centre	442	484	533	539
Baie Bocage	697	850	933	619
Pontorson	73	117	126	69
Sélune Amont	122	164	192	135

Mode de règlement :	Mensualisation	Prélèvement	Manuel
Régie :	23%	15%	61%

4. RESSOURCES EN EAU

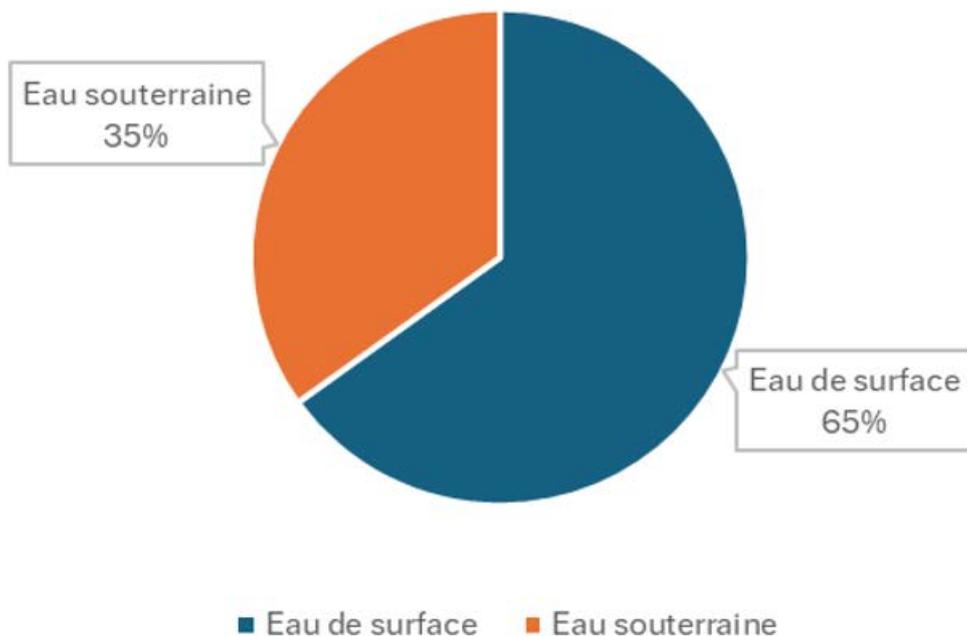
Prélèvements

Nature eau	Eau de surface	Eau souterraine	Total
Entité de gestion	Volumes prélèvements	Volumes prélèvements	
28h-Chérencé le Roussel	-	15 685	15 685
28f-St Barthélémy-le Neufbourg	-	29 020	29 020
28e-Mortain Bocage	177 986	14 098	192 084
26-Gathemo	-	18 380	18 380
25-Pontorson	-	101 904	101 904
24-Baie et Bocage	1 621 818	543 559	2 165 377
23-Saint Loup	-	45 942	45 942
19-La Chaise Baudouin	-	61 981	61 981
12a-Montmartin	572 115	-	572 115
11-Cerisy la Salle	-	288 472	288 472
09-Saint Pierre de Coutances	-	-	-
04-St Sauveur Aubigny	512 628	75 878	588 506
03-Sainteny	-	355 276	355 276
	2 884 547	1 550 195	4 434 742

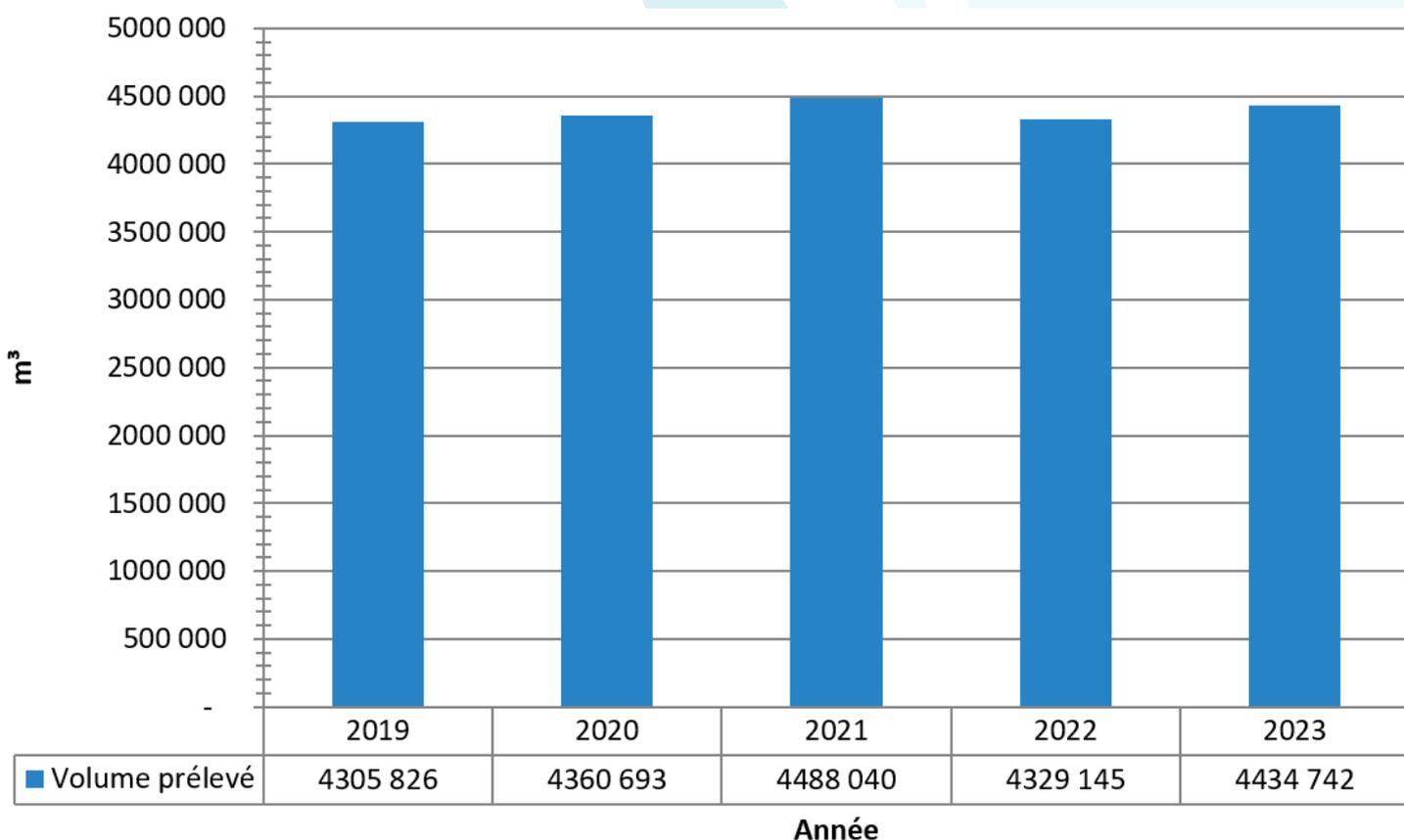
Le total des volumes prélevés par la régie pour 2023 s'élève à **4 434 742 m³** dont **65 %** est d'origine **d'eau de surface**.

> FIGURE 5 VOLUMES EAU BRUTE PRÉLEVÉS 2023 PAR TYPE DE RESSOURCE

SDEAU50 - régie - Répartition des prélèvements

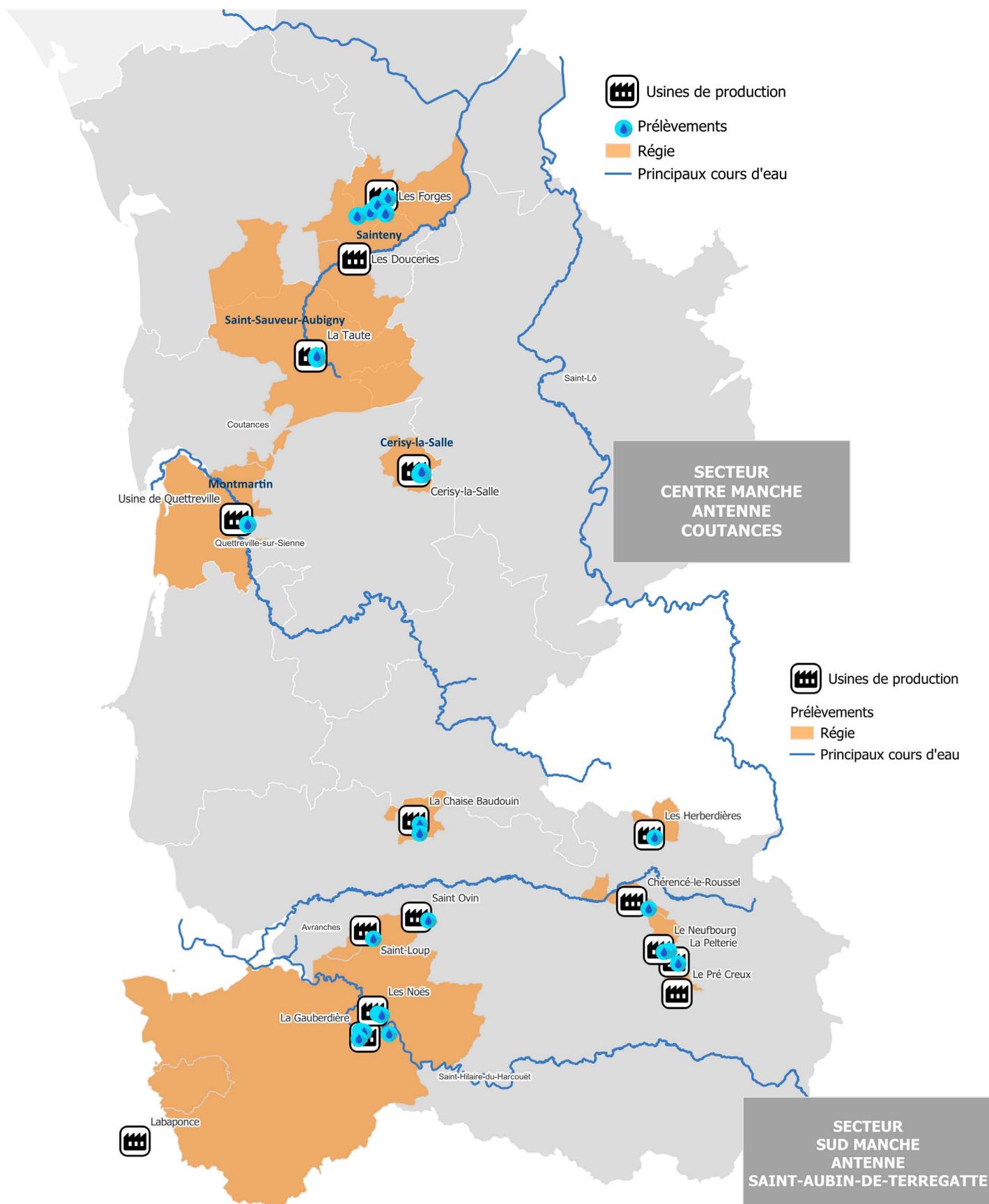


> FIGURE 6 EVOLUTION DES VOLUMES PRÉLEVÉS PAR LA RÉGIE DU SDEAU50



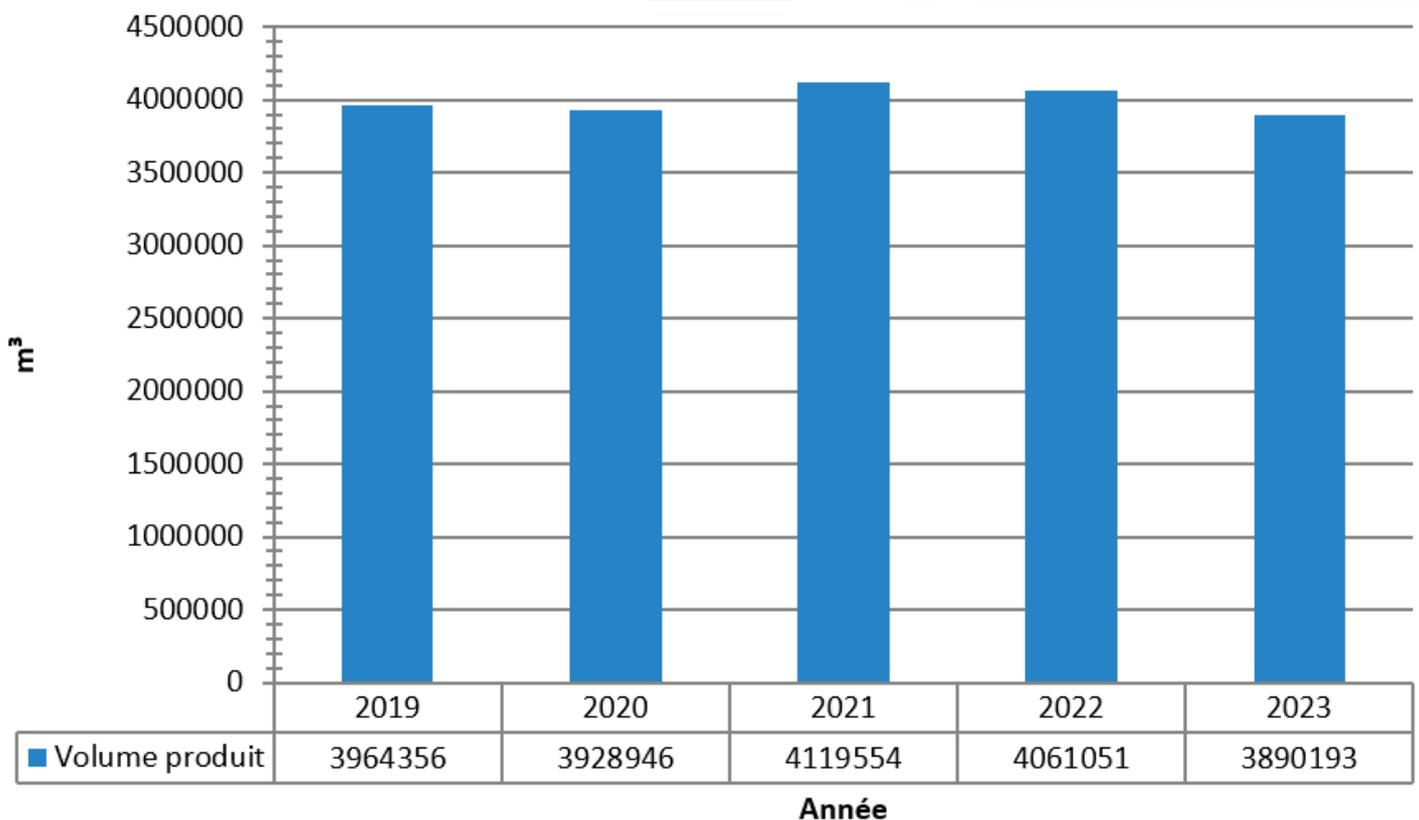
5. LA PRODUCTION

En 2023, la régie comptait 16 usines de production d'eau potable :



> FIGURE 7 UNITÉS DE PRODUCTION DE LA RÉGIE DU SDEAU50

		Date	Capacité production m3/j	Capacité production m3/h
CLEP MONTMARTIN	Station Quettreville sur Sienne	2022	4000	
CLEP ST SAUVEUR	Station de la Taute	2010	2000	
CLEP ST SAUVEUR	Station de la Doucerie	1963		40
CLEP CERISY	Station de Cerisy la Salle	2009		20
CLEP SAINTENY	Terre et Marais Les Forges	2006		70
CLEP BAIE BOCAGE	Station La Gauberdie	2001 2013	10 000	
CLEP BAIE BOCAGE	Station de Lamballe St Ovin		192	
CLEP BAIE BOCAGE	Station des Noes Ducey		660	
CLEP PONTORSON	Station La Papance		400	
CLEP SAINT LOUP			140	
CLEP ST HILAIRE	Station La Pelterie	2013	1000	
CLEP ST HILAIRE	Station du Pré Creux			17
CLEP ST HILAIRE	Station du Neufbourg	1960 2000 2008		12
CLEP ST HILAIRE	Station de Chérencé le Roussel			8.5
CLEP GATHEMO	Les Herberdières			5.5
CLEP LA CHAISE BAUDOIN	Commune La Chaise Baudouin		200	



> FIGURE 8 EVOLUTION DES VOLUMES PRODUITS PAR LA RÉGIE DU SDEAU50

Unités de gestion	Production (m³) 2020	Production (m³) 2021	Production (m³) 2022	Production (m³) 2023
03-Sainteny	316 703	349 125	280 800	355 276
04-St Sauveur Aubigny	573 124	628 215	617 240	523 890
09-St Pierre de Coutances	0	0	0	0
11-Cerisy la Salle	76 413	77 747	65 914	84 037
12a-Montmartin	523 100	545 120	534 950	516 487
19-La Chaise Baudouin	36 158	43 318	41 117	39 019
23-Saint Loup	51 243	49 509	46 908	44 395
24-Baie et Bocage	2 014 928	1 989 512	2 091 445	1 984 124
25-Pontorson	109 995	126 951	101 384	101 424
26-Gathemo	10 798	20 198	18 875	18 380
28e-Mortain Bocage	167 646	243 227	214 952	178 456
28f-St Barthélémy-le Neufbourg	30 803	30 602	31 147	29 020
28h-Chérencé le Roussel	18 035	16 030	16 319	15 685
TOTAL GÉNÉRAL	3 928 946	4 119 554	4 061 051	3 890 193

6. LES ÉCHANGES D'EAU

Les imports-exports externes de la régie du SDEAU50

Service	Volume importé en 2022 (m³)	Volume importé en 2023 (m³)	Service	Volume exporté en 2022 (m³)	Volume exporté en 2023 (m³)
12a-Montmartin	22 669	41 972	12a-Montmartin	17 018	40 312
26-Gathemo	7 375	1 721	28e-Mortain Bocage	26 797	16 908
28e-Mortain Bocage	18 166	24 362	28e-Mortain Bocage	38 251	37 793
09-Saint Pierre de Coutances	3 340	3 422	28f-St Barthélémy-le Neufbourg	3 106	3 834
09-Saint Pierre de Coutances	3 610	3 152	04-St Sauveur Aubigny	-	-
09-Saint Pierre de Coutances	9 757	9 677	04-St Sauveur Aubigny	1 675	2 027
19-La Chaise Baudouin	965	318	04-St Sauveur Aubigny	15 676	16 564
28h-Chérencé le Roussel	5 533	5 583	04-St Sauveur Aubigny	-	-
23-Saint Loup	185	376	04-St Sauveur Aubigny	7 293	7 385
04-St Sauveur Aubigny	113 908	145 756	04-St Sauveur Aubigny	751	879
24-Baie et Bocage	31 016	35 810	24-Baie et Bocage	33 210	32 456
24-Baie et Bocage	132 424	140 002	24-Baie et Bocage	330 850	315 208
			24-Baie et Bocage	15 175	2 436
TOTAL FLUX EXTERNES	348 948	412 151	TOTAL FLUX EXTERNES	489 802	475 802

Imports-exports internes de la régie du SDEAU50

Service	Volume importé en 2022 (m³)	Volume importé en 2023 (m³)	Service	Volume exporté en 2022 (m³)	Volume exporté en 2023 (m³)
28h-Chérencé le Roussel	5 570	5 442	28e-Mortain Bocage	11 467	10 979
25-Pontorson	139 604	139 013	28e-Mortain Bocage	5 570	5 442
24-Baie et Bocage	10 962	9 044	23-Saint Loup	10 962	9 044
			24-Baie et Bocage	139 604	139 013
TOTAL FLUX INTERNES	167 603	164 478	TOTAL FLUX INTERNES	167 603	164 478

	2022	2023
Total exports	657 405	640 280
Total imports	516 551	576 629

7. LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice

Abonnés	Volumes consommés en 2022 (m ³)	Volumes consommés en 2023 (m ³)	Variation en %
Abonnés domestiques	2 163 092	2 250 015	4,02
Autres abonnés	740 845	772 311	4,25
Total vendu aux abonnés	2 903 937	3 022 326	4,08

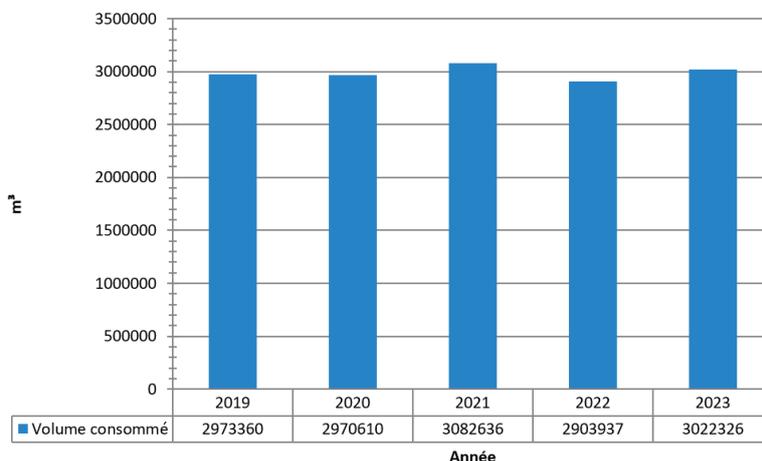
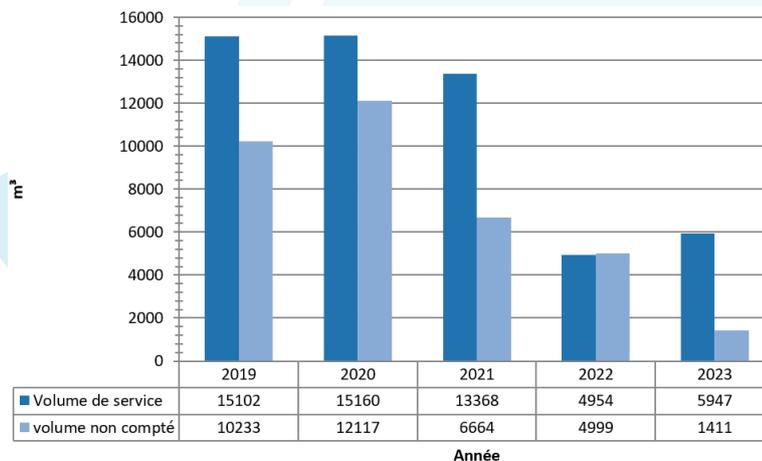


FIGURE 9 CONSOMMATION EN M3 DES ABONNÉS DE LA RÉGIE DU SDEAU50

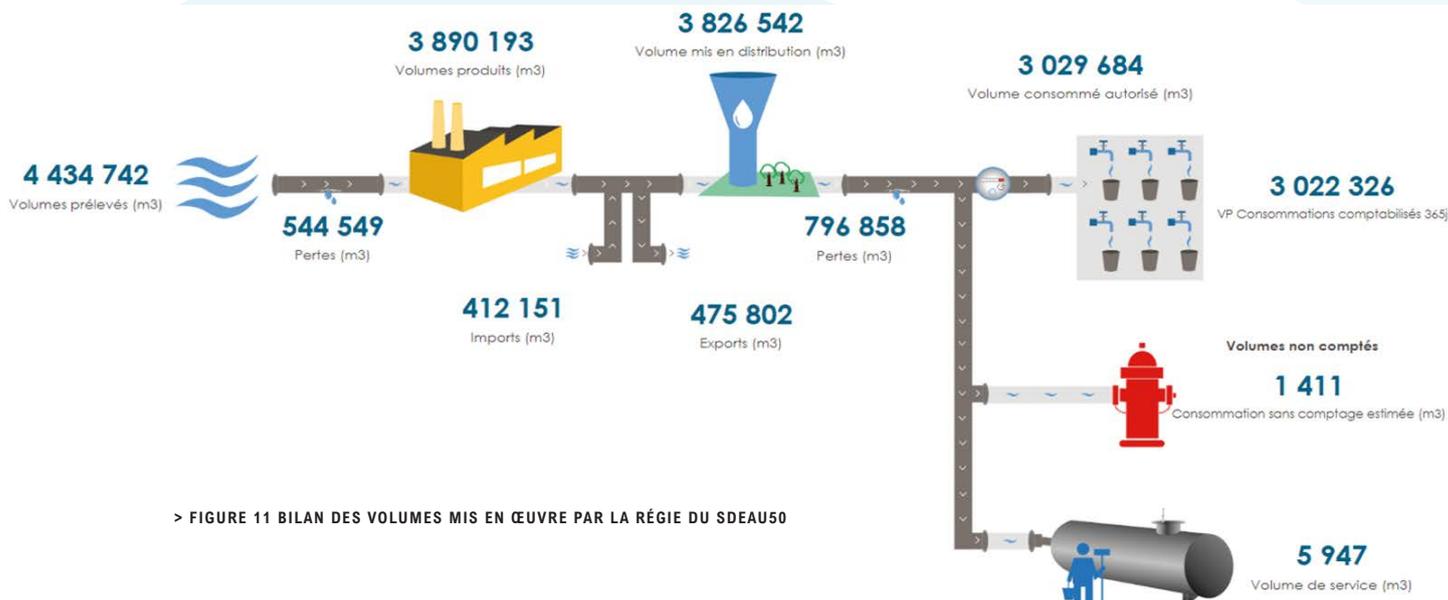
Autres volumes

Dans un objectif de fiabilisation de la donnée, un travail d'enregistrement des volumes de service a été mis en place en 2022 au sein des services d'exploitation afin de sauvegarder les données des opérations d'exploitation au cours d'une année. Il n'y a donc plus d'estimation de volume, ceci expliquant la baisse soudaine de ces volumes en 2022.



> FIGURE 10 AUTRES VOLUMES DE LA RÉGIE DU SDEAU50

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



> FIGURE 11 BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE PAR LA RÉGIE DU SDEAU50

8. LE PATRIMOINE DU SERVICE

Le réseau

Entité de gestion	Indice gestion patrimoniale	Longueur du réseau	Longueur de réseau renouvelé (km) : N	Longueur totale renouvelée en 5 ans	Pourcentage de renouvellement de réseau par an sur les 5 dernières années	Nombre de fuites et casses sur canalisations	Nombre de fuites et casses sur branchements
03-Sainteny	63	104	0,00	0,00	0,00 %	14	3
04-St Sauveur Aubigny	80	384	0,00	1,60	0,42 %	24	11
09-Saint Pierre de Coutances	72	9	0,00	0,00	0,00 %		
11-Cerisy la Salle	83	46	0,08	0,13	0,28 %	5	3
12a-Montmartin	110	248	0,45	1,68	0,71 %	3	2
19-La Chaise Baudouin	93	28	0,00	0,00	0,00 %	3	3
23-Saint Loup	105	19	0,00	0,07	0,34 %	3	1
24-Baie et Bocage	109	947	6,21	3,91	0,44 %	24	25
25-Pontorson	70	61	0,00	0,30	0,53 %	8	10
26-Gathemo	100	28	0,00	0,00	0,00 %	0	0
28e-Mortain Bocage	60	47	0,00	0,30	0,64 %	7	0
28f-St Barthélémy-le Neufbourg	80	32	0,93	1,09	3,41 %	1	0
28h-Chérencé le Roussel	91	26	0,00	0,00	0,00 %	1	1
Global régie (indice pondéré) :	96,8	1980	7,67		0,459%	93	59

Le parc compteurs

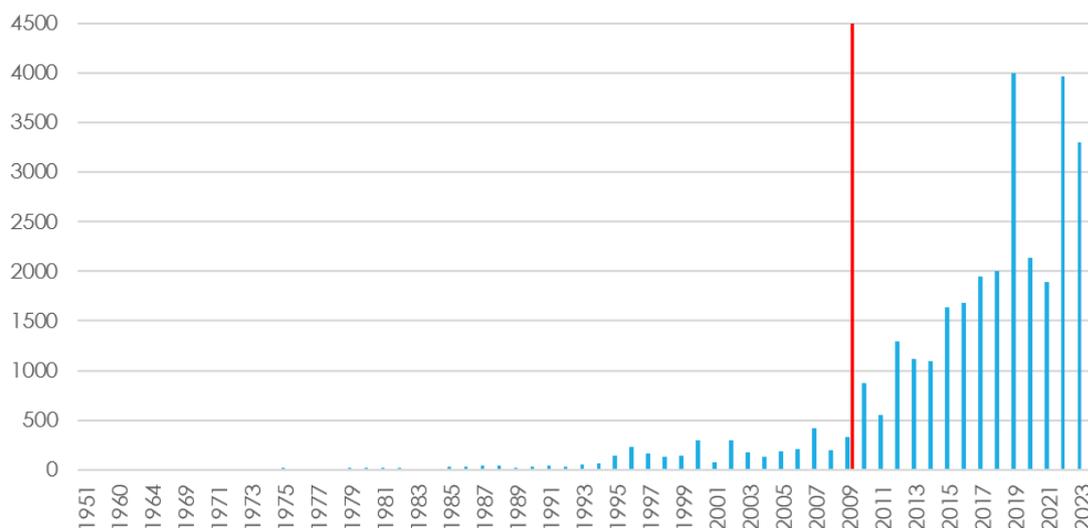
La régie du Sdeau50 a mis en place un programme de renouvellement afin de changer tous les compteurs de plus de 15 ans, (arrêté du 6 mars 2007). Un renouvellement de 3100 compteurs par an est en cours et doit permettre de renouveler tous les compteurs de plus de 15 ans courant 2025.

	Objectif annuel
	3100 compteurs
Régie secteur centre	1250
Régie secteur Sud	850
Appui externe	1250

Evolution de la proportion de compteurs de plus de 15 ans			
Année	2021	2022	2023
% du parc	39%	24%	12%

3680 des compteurs du parc compteurs de la régie ont plus de 15 ans contre 7096 en 2022.

Nombre de compteurs par année de fabrication



II. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

1. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Au 01/01/2024, le prix moyen d'une facture de 120 m³ d'eau potable pour un abonné de la régie du SDeau50 est de 394,70 € contre 368.86 € TTC au 01/01/2023, soit 3,30 € TTC / m³ contre 3.07€ TTC / m³ au 01/01/2023.

La redevance pollution est comprise entre 0,22 € HT / m³ et 0,38 € HT / m³ selon les secteurs. La TVA sur la facturation de l'eau est de 5,5 %.

D'autres composantes peuvent impacter le prix de l'eau (non prises en compte dans les prix présentés) :

- La redevance Agence de l'eau pour le prélèvement sur la ressource est comprise entre 0,038 € HT / m³ et 0,066 € HT / m³. Elle varie selon la nature de l'eau, la vulnérabilité du milieu naturel et la performance du réseau.
- Les contributions finançant les compétences de protection de la ressource et de transport d'eau en gros du SDeau50 : 0,080 € HT / m³
- Les participations à des organismes intercommunaux (applicables en fonction du secteur géographique) comme le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune (0,015 € HT / m³) ou l'Institution Interdépartementale du bassin de la Siègne (0,015 € HT).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibérations du 14/12/2023 effectives à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs des services d'eau potable du SDeau50.

Les montants payés applicables pour une consommation de 120m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Service				Taxe et redevance		Facture-type de 120 m3	
	Part fixe	Part proportionnell	Montant glo	Montant red	Montant TVA	Montant total€ TTC	Prix au m3€ TTC /m3
Sainteny	32,90	154,40	187,30	43,92	12,72	243,94	2,03
Saint Sauveur-Aubigny	80,98	255,60	336,58	41,04	20,77	398,39	3,32
Saint Pierre de Coutances	55,00	183,60	238,60	36,00	15,10	289,70	2,41
Cerisy la salle	58,92	290,20	349,12	26,40	20,65	396,17	3,30
Montmartin	92,79	247,20	339,99	42,36	21,03	403,38	3,36
La chaise baudouin	80,00	260,40	340,40	43,92	21,14	405,46	3,38
Saint Loup	70,00	171,60	241,60	43,92	15,70	301,22	2,51
Baie Bocage	70,00	267,60	337,60	43,20	20,94	401,74	3,35
Pontorson	70,00	252,00	322,00	45,60	20,22	387,82	3,23
Gathemo	70,00	252,00	322,00	63,12	21,18	406,30	3,39
Sourdeval	70,00	271,20	341,20	43,92	21,18	406,30	3,39
Mortain-Bocage	70,00	340,80	410,80	43,20	24,97	478,97	3,99
Saint Barthélémy-le neufbourg	70,00	339,60	409,60	43,20	24,90	477,70	3,98
Chérencé le Roussel	70,00	279,60	349,60	41,40	21,51	412,51	3,44
Ensemble de la régie (pondération abonnés) :						395,63	3,30

L'évolution du prix de l'eau s'explique par l'augmentation des coûts et charges de fonctionnement (réactifs, analyses, énergie...) mais aussi par la nécessité de mener des travaux d'investissement et de modernisation du réseau ou des équipements.

Une étude globale des 55 grilles tarifaires du SDEAU50 a débuté en fin d'année 2023. Cette étude doit aboutir à la définition d'une stratégie relative à la convergence tarifaire et à sa structuration avec la définition d'un tarif d'équilibre cible à une échéance à plus ou moins long terme.

2. TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année } n}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année } n - 1}$$

Cet indicateur est calculé au 31/12/2023 sur les factures émises au titre de l'année 2022, il correspond aux retards de paiement.

Unités de gestion		TAUX d'impayés (au titre de l'année 2022 au 31/12/2023)	TAUX d'impayés (au titre de l'année 2021 au 31/12/2022)	TAUX d'impayés (au titre de l'année 2020 au 31/12/2021)	TAUX d'impayés (au titre de l'année 2019 au 31/12/2020)	TAUX d'impayés (au titre de l'année 2018 au 31/12/2019)
SAINT SAUVEUR AUBIGNY		1,32%	2,34%	1,78%	3,10%	4,92%
MONTMARTIN- CERENCES	Secteur Montmartin	0,93%	1,01%	1,67%	2,12%	3,09%
CERISY LA SALLE		2,42%	3,79%	2,33%	/	/
SAINTENY		1,51%	2,12%	2,25%	4,50%	10,54%
SAINT PIERRE DE COUTANCES		1,81%	1,02%	/	/	/
BAIE BOCAGE		1,64%	1,81%	1,63%	2,45%	3,78%
PONTORSON		2,25%	3%	2%	/	/
SAINT LOUP		0,16%	0,53%	0,46%	/	/
SAINT HILAIRE	secteur MORTAIN / secteur Saint Barthélémy- Le Neufbourg /secteur	3,38%	4,59%	3,25%	5,26%	7,45%
GATHEMO		1,93%	4,17%	3,03%	4,75%	7,87%
LA CHAISE BAUDOIN		3,07%	4,05%	3,62%	6,17%	10,13%
TOTAL		1,62%	2,04%	1,81%	2,75%	4,10%

La baisse du taux d'impayés depuis 2019 est liée au système de relance automatique mis en place par le trésor public sur ce secteur (relance automatique tous les 2 mois, basculement des dossiers vers l'huissier au bout de 4 mois).

Entité de gestion	VP.185 Montant TTC facturé au titre de l'année N-1, au 31/12/N (€ TTC)	VP.268 Montant restant impayés au 31/12/N sur factures émises au titre de l'année N-1 (€ TTC)
03-Sainteny	306 393,00	4618
04-St Sauveur Aubigny	1 169 680,00	15390
09-Saint Pierre de Coutances	36 205,90	655
11-Cerisy la Salle	148 993,00	3605
12a-Montmartin	1 437 660,00	13382
19-La Chaise Baudouin	48 175,90	1480
23-Saint Loup	75 937,60	121
24-Baie et Bocage	4 480 410,00	73646
25-Pontorson	521 804,00	11742
26-Gathemo	49 358,70	954
28e-Mortain Bocage	324 207,00	10970
28f-St Barthélémy-le Neufbourg	122 568,00	4147
28h-Chérencé le Roussel	49 237,00	1666
Total	8 770 630,10	142376



III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Entité de gestion	Nombre de prélèvements totaux : bactériologiques	Nombre de prélèvements non conformes : bactériologiques	Pourcentage de conformité bactériologique	Nombre de prélèvements totaux : physico-chimique	Nombre de prélèvements non conformes : physico-chimique	Pourcentage de conformité physico-chimique
03-Sainteny	23	1	96 %	23	0	100 %
04-St Sauveur Aubigny	78	0	100 %	78	0	100 %
09-Saint Pierre de Coutances	13	0	100 %	13	0	100 %
11-Cerisy la Salle	20	0	100 %	20	0	100 %
12a-Montmartin	54	0	100 %	54	0	100 %
19-La Chaise Baudouin	13	0	100 %	15	0	100 %
23-Saint Loup	16	0	100 %	16	0	100 %
24-Baie et Bocage	252	0	100 %	262	3	99 %
25-Pontorson	66	0	100 %	66	0	100 %
26-Gathemo	13	0	100 %	13	0	100 %
28e-Mortain Bocage	40	0	100 %	61	23	62 %
28f-St Barthélémy-le Neufbourg	31	1	97 %	38	4	89 %
28h-Chérencé le Roussel	22	0	100 %	22	0	100 %
Total	672	2	99,70 %	742	42	94 %

La description des contrôles externes effectués par l'ARS Normandie au sein des différents services du SDeau50 au cours de l'année 2023 est résumée dans le tableau ci-après.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³ / jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2022	Taux de conformité 2023
Conformité bactériologique (P101.1)	99.70 %	99,70 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	93.19 %	94,33 %

2. INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **74 %**.

92% des volumes prélevés bénéficient d'un indice de protection de 80 %

8 % des volumes prélevés ont d'un indice de protection inférieur ou égal à 50 %.

Entité de gestion	Nature eau	Volume prélevé (m3)	Indice de protection
03-Sainteny	Eau souterraine	355 276	80 %
04-St Sauveur Aubigny	Eau de surface	512 628	80 %
04-St Sauveur Aubigny	Eau souterraine	75 878	80 %
11-Cerisy la Salle	Eau souterraine	288 472	80 %
12a-Montmartin	Eau de surface	572 115	80 %
19-La Chaise Baudouin	Eau souterraine	61 981	80 %
23-Saint Loup	Eau souterraine	45 942	80 %
24-Baie et Bocage	Eau de surface	1 621 818	80 %
24-Baie et Bocage	Eau souterraine	543 559	80 %
25-Pontorson	Eau souterraine	101 904	40 %
26-Gathemo	Eau souterraine	18 380	80 %
28e-Mortain Bocage	Eau de surface	177 986	50 %
28e-Mortain Bocage	Eau souterraine	14 098	50 %
28f-St Barthélémy-le Neufbourg	Eau souterraine	29 020	80 %
28h-Chérencé le Roussel	Eau souterraine	15 685	80 %
Total		4 654 477	74 %

3. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Les données présentées ci-dessous sont extraites du système d'information géographique (SIG) que le SDEAU50 développe et complète en continu via la numérisation des plans papiers, l'intégration des plans de récolement ainsi que des levées de terrain.

Un travail de mise à jour a été engagé et a fiabilisé la connaissance du patrimoine et donc la méthode de calcul de l'indice sur l'ensemble de la régie du SDEAU50.

Certains indices peuvent évoluer rapidement suite à de simples mises à jour et intégration sous SIG de données existantes. D'autres indices peuvent nécessiter un investissement et évoluer seulement sur le long terme.

Points obtenus et valeur de l'indice : 96,8.

Le détail par service se trouve dans le tableau présenté page 14.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution.

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU

Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

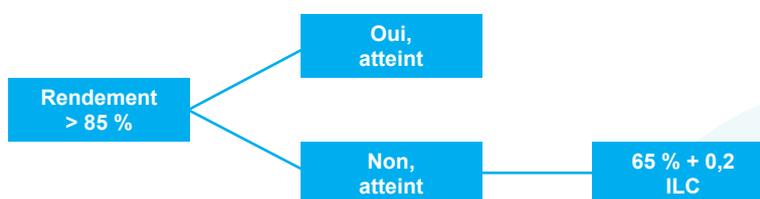
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} \times 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau (P104.3)	78,25 %	81,50 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	4,77 m ³ / jour / km	4,25 m ³ / jour / km

Le **seuil réglementaire** permettant de considérer un rendement comme bon est de 85 %.

Si cette valeur n'est pas atteinte par le service, alors le **rendement seuil** est fixé à la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation. Ceci permettant de tenir compte des spécificités locales du réseau.



Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,11 m³ / j / km** (1,60 en 2022).

Indice linéaire de pertes en réseau

En 2023, le service de distribution du SDeau50 possède un ILC de **4,25 m³ / j / km** et une densité linéaire d'abonnés de **16 abonnés par kilomètre de réseau**. Le réseau du SDeau50 peut donc être qualifié de **réseau rural**.

Type de réseau	Valeur ILC	DLA (Ab/km)
Rural	ILC < 10	DLA < 25
Intermédiaire ou semi-urbain	10 < ILC < 30	25 < DLA < 50
Urbain	ILC > 30	DLA > 50

L'indice linéaire de pertes en réseau permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau.

Afin de tenir compte des caractéristiques locales, l'ILP est caractérisé selon les référentiels ci-dessous :

ILP = indice linéaire de perte = (volume mis en distribution – volume consommé – volume non comptabilisé autorisé - volume eau de service) / jour * km de réseau hors branchements.

Pour l'année 2023 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **1,10 m³ / j / km** (1,58 en 2022).

CLASSEMENT DES INDICES LINEAIRES DE PERTE

Catégorie de réseau	Rural	Intermédiaire	Urbain
ILP Bon	< 1,5	< 3	< 7
ILP Acceptable	< 2,5	< 5	< 10
ILP médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
ILP Mauvais	> 4	> 8	> 15

Critique, synthèse et interprétation du rendement et de l'ILP

Le rendement compare le volume d'eau mis en distribution aux volumes volontairement consommés par les abonnés et le service.

Ainsi, un service produisant de faibles volumes d'eau verra son rendement diminuer fortement à la moindre perte en eau.

Dans la mesure où il ne tient pas compte du contexte local, la valeur du rendement d'un réseau peut être difficile à interpréter et ne pas représenter l'importance des volumes perdus : un service avec une **forte production** et de **gros volumes de fuites** aura le même rendement qu'un service produisant peu et ayant de **faibles volumes de fuites**.

L'ILP met en relation le volume de fuites avec le linéaire de réseau. Il illustre l'état du réseau en représentant les volumes de fuite par km de réseau (par jour).

Il est souvent mis en relation avec des notions de contexte (urbain/rural), en effet, pour un même volume de fuites, un réseau étendu aura un bien meilleur ILP qu'un réseau court.

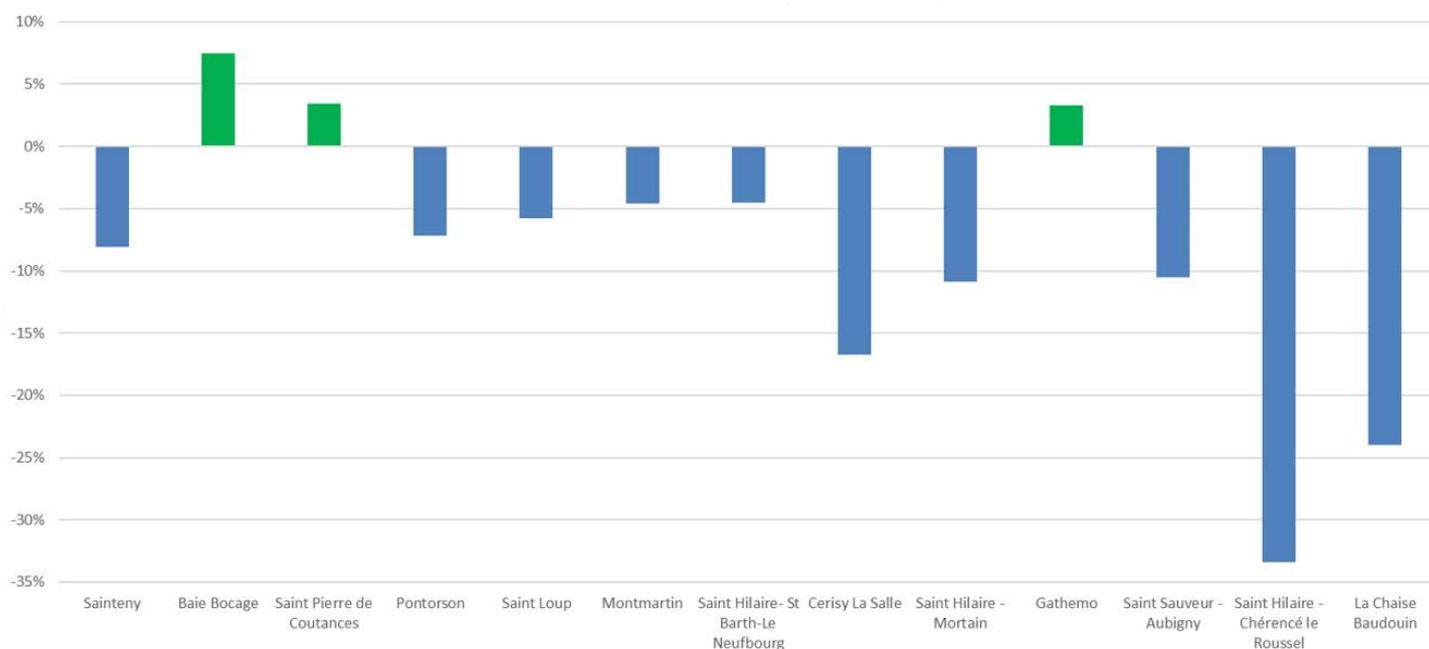
Il est ainsi possible d'observer un rendement fort et un ILP mauvais en contexte urbain et à l'inverse, un rendement faible et un ILP bon en contexte rural. Ces indices ne doivent donc pas être étudiés séparément et doivent être replacés dans un contexte local.

Il n'est pas étonnant de constater qu'**ILNC et ILP** ont des valeurs très proches voire égales : les volumes de services et volumes consommés non comptés sont très faibles et ne représentent qu'une fraction des volumes comptabilisés.

Entité de gestion	Rendement net P104.3 (%)	Rendement primaire distribution (%)	Indice Linéaire de Perte (ILP) m3/j/km	Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) m3/j/km	Indice linéaire de consommation (ILC) m3/j/km	Consommation par abonné (m3/ab)	Densité d'abonnés (ab/km)	Catégorisation ILP
03-Sainteny	74,9 %	74,9 %	2,34	2,34	6,97	81	13,2	ILP Acceptable
04-St Sauveur Aubigny	72,5 %	71,1 %	1,31	1,33	3,26	78	12,7	ILP Bon
09-Saint Pierre de Coutances	86,4 %	86,4 %	0,67	0,67	4,28	65	24,0	ILP Bon
11-Cerisy la Salle	66,3 %	66,3 %	1,69	1,69	3,32	90	13,3	ILP Acceptable
12a-Montmartin	78,4 %	76,7 %	1,33	1,34	4,39	55	26,5	ILP Bon
19-La Chaise Baudouin	59,0 %	58,8 %	1,55	1,56	2,23	88	9,2	ILP Acceptable
23-Saint Loup	77,2 %	71,4 %	1,48	1,48	3,70	63	18,4	ILP Bon
24-Baie et Bocage	90,5 %	87,5 %	0,60	0,61	4,25	82	13,8	ILP Bon
25-Pontorson	75,8 %	75,3 %	2,60	2,65	8,07	80	34,8	ILP Bon
26-Gathemo	86,3 %	84,3 %	0,27	0,31	1,65	57	8,4	ILP Bon
28e-Mortain Bocage	72,1 %	57,0 %	3,30	3,30	4,38	69	22,6	ILP Médiocre
28f-St Barthélémy-Le Neufbourg	78,5 %	76,0 %	0,74	0,74	2,36	51	15,4	ILP Bon
28h-Chérencé le Roussel	49,6 %	49,6 %	1,42	1,43	1,40	58	8,9	ILP Bon

Année	2019		2020		2021		2022		2023	
	Rendement	ILPerte								
Sainteny			83%	1,25	84%	1,28	97,1%	0,22	74,9%	2,34
Baie Bocage	93,00%	0,50	91%	0,60	95%	0,22	88,8%	0,74	90,5%	0,60
Saint Pierre de Coutances			92%	0,40	91%	0,51	87,3%	0,65	86,4%	0,67
Pontorson			72%	5,00	78%	3,65	80,3%	2,12	75,8%	2,60
Saint Loup			76%	1,45	78%	1,53	77,1%	1,56	77,2%	1,48
Montmartin	76,00%	1,50	78%	1,30	82%	1,09	73,2%	1,66	78,4%	1,33
Saint Hilaire - St Barth-Le Neufbourg	69,00%	1,40	70%	1,45	68%	1,32	71,7%	1,03	78,5%	0,74
Cerisy La Salle			61%	1,80	62%	1,76	71,3%	1,13	66,3%	1,69
Saint Hilaire - Mortain	74,00%	3,20	71%	3,40	66%	5,18	66,2%	4,59	72,1%	3,30
Gathemo			54%	1,20	67%	0,74	62,2%	0,96	86,3%	0,27
Saint Sauveur - Aubigny	76,00%	1,00	75%	1,00	69%	1,36	55,2%	2,34	72,5%	1,31
Saint Hilaire - Chérencé le Roussel	49,00%	1,50	58%	1,14	54%	1,27	45,2%	1,59	49,6%	1,42
La Chaise Baudouin			50%	1,80	53%	1,97	42,7%	2,32	59,0%	1,55

Evolution des rendements (référence 2020)



Note sur l'évolution de la méthode de calcul

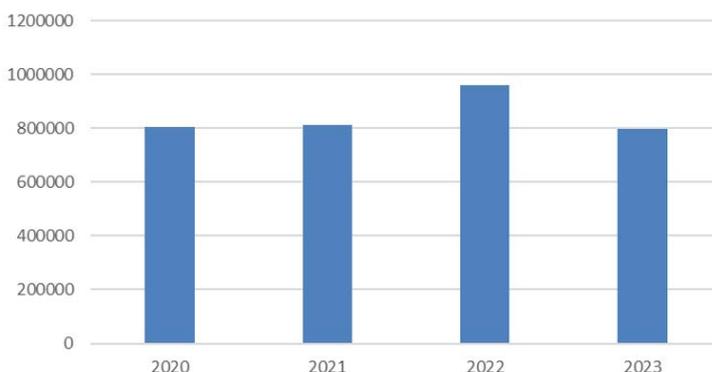
Dans une démarche de recherche de qualité et de transparence, la régie du SDEAU50 n'applique plus de « forfaits » pour les volumes non comptabilisés ainsi que les volumes de service. Ils sont donc estimés et calculés pour chaque opération (maintenance, vidange etc...), permettant ainsi une plus juste estimation de ces volumes. Ceci impacte négativement les rendements et ILP à partir de 2022 par rapport aux années passées. Rendement net P104.3 La baisse du rendement global de la régie constatée en 2022 provient essentiellement de la baisse des rendements survenue sur les unités de gestion représentant les volumes mis en distribution les plus élevés : St Sauveur Aubigny, Montmartin et dans une moindre mesure Baie Bocage.

Certains réseaux des unités de gestion sont vieillissants et accumulent fuites et casses du fait de faibles programmes de renouvellement historiques. Le renouvellement d'un réseau étant une politique de long terme, il apparaît donc que la dégradation d'une partie des rendements est liée au vieillissement de ces réseaux et que les programmes de renouvellement du SDEAU50 mettront plusieurs dizaines d'années à résorber définitivement.

Bien que plusieurs secteurs présentent des rendements faibles, il convient de noter que près de 67% des volumes distribués transitent dans des réseaux dont le rendement est supérieur à 80% et que moins de 20% des volumes transitent par des réseaux ayant un rendement inférieur à 70%.

Enfin, hormis le secteur de Mortain, les ILP de la régie sont tous bons ou acceptables et le secteur de Mortain représente moins de 3% des volumes distribués.

Volume fuites régie



Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2023, un linéaire de 7,67 km de réseau a été renouvelé,
- En moyenne sur les 5 dernières années, un linéaire de 9,08 km de réseau a été renouvelé par an.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln-1 + Ln-2 + Ln-3 + Ln-4}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,466 %**.

Les réseaux en PEHD déployés aujourd'hui ont une durée de vie estimée de 100 à 150 ans. Il est donc nécessaire de maintenir les efforts de renouvellement. L'objectif du SDEAU50 est d'accroître ce taux de renouvellement progressivement.

Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} \times 1\,000$$

Pour l'année 2023, **74 interruptions** de service non programmées ont été dénombrées (69 en 2022). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **2,44 interruptions** / 1 000 abonnés.

Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1 jour** ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement (excepté pour le secteur de la Chaise Baudoin : 2 jours), dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} \times 100$$

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de **100 %** (100 % en 2022).

Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 44

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} \times 1\,000$$

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de **1,45 pour 1 000 abonnés** (1,59 en 2022).

IV. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	50 376	48 873	52 539
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1	1
INDICATEURS DE PERFORMANCE				
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	99,1	98,8	99,70
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	91	92,78
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/ 120 points)	104	105	84
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	82,6	80,19	78,25
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ / km / jour]	1,1	1	1,33
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ / km / jour]	1,1	0,90	1,33
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,47	0,41	0,44
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	94	76	77
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb / 1 000 abonnés]	1	3,2	2,29
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100	100
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	4,10	1,81	2,05
P155.1	Taux de réclamations [nb / 1 000 abonnés]	0,7	3,80	1,59



**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
DE L'EAU DE LA MANCHE**

(Siège social)

110 rue de la Liberté - CS 40108

50000 SAINT-LÔ

Tél. 02 33 57 40 16

Mail : accueil@sdeau50.fr

www.sdeau50.fr